



Aménagement du territoire
DEMANDE DE PERMIS POUR UNE
NOUVELLE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

espace réservé à l'administration

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS :

- Veuillez suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape 7, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie ;
- Prévoir à défrayer les coûts du permis **soit un montant de 100,00 \$ plus 2,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de travaux;**
- Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.

IMPORTANT: Pour l'obtention d'un permis vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION :

Nom de la rue :	
Numéro de lot :	
Type de construction industrielle :	

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :			
Adresse complète :			Code postal
N° de téléphone :	() -	() -	() -

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Si non, nom complet :			
Adresse complète :	Code postal		
N° de téléphone :	() -	() -	() -

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR :

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Si non, nom complet :			
Adresse complète :	Code postal		
N° de téléphone :	() -	() -	() -
N° de RBQ :			

5 ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX :

ENSEMBLE DU BÂTIMENT INDUSTRIEL :			
Date prévue du début des travaux :		Date prévue de fin des travaux :	
Valeur totale du projet (valeur marchande excluant le terrain) :			\$





Aménagement du territoire

**DEMANDE DE PERMIS POUR UNE
NOUVELLE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE**

6 N'OUBLIEZ PAS DE VÉRIFIER AUPRÈS D'UN INSPECTEUR DE LA VILLE :

- | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Si le terrain visé pour la construction est situé dans une zone industrielle ? | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Si l'usage ou les usages que vous prévoyez à l'intérieur du bâtiment sont autorisé(s) à l'intérieur de la zone industrielle ? | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Si une autorisation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la ville est nécessaire ? | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Si l'aménagement du terrain permettra de rencontrer les normes du Service des incendies de la Ville de Mascouche (une validation auprès de ce service sera nécessaire avant l'émission de tout permis ou certificat d'autorisation) ? | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Si les services d'utilités publiques (aqueduc, égouts, etc.) peuvent accueillir votre ou vos type(s) d'industrie(s) ? | <input type="checkbox"/> |

7 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire OU une procuration (autorisation) du propriétaire actuel, <u>si nécessaire</u> ; | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Deux (2) plans d'implantation (1 original + 1 copie) pour l'ensemble du projet approuvés par un arpenteur-géomètre membre de l'Ordre des arpenteurs- géomètres du Québec (votre arpenteur devra indiquer sur le plan d'implantation, toutes les aires à risques ou de contraintes qui toucheraient votre terrain) ; | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Plan montrant et dimension des cases pour l'ensemble du projet ; | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Deux (2) plans de construction complets (1 original + 1 copie) approuvés et scellés par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec ; | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Un (1) plan de structure complet approuvé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Un (1) plan de génie civil complet approuvé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec incluant les plans de drainage du stationnement et les réseaux d'égouts et d'aqueduc, le cas échéant ; | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Liste des matériaux et couleurs des revêtements extérieurs ; | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Tout autre plan, devis ou étude technique si requis ; | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Une copie en format PDF des plans. Veuillez nous acheminer le fichier par courriel à l'adresse suivante : permis@ville.mascouche.qc.ca | <input type="checkbox"/> |

8 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Nom : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133 poste 1000.

IMPORTANT

Pour chaque permis de construction d'un bâtiment industriel, un ou des certificat(s) d'autorisation d'usage(s) seront requis. N'oubliez pas de fournir également les informations pour ces usages.

De plus, pour tout affichage permanent, nous vous invitons à prendre connaissance du formulaire « **Enseigne commerciale** ». Une approbation du CCU sera nécessaire au préalable de tout certificat d'autorisation à cet effet.

Veuillez vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet.

